

EDITO



PB-PP | B-7
BELGIE(N)-BELGIQUE

BRIGADES D'ACTION

FIAN Echo

> printemps 2017

INTERPELLER - MOBILISER - LUTTER
POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION !



Bonjour à tous et à toutes !

L'automne, cette saison mélancolique propice aux bilans et aux prospectives... Mais pendant que les feuilles tombent, les champignons poussent et nous promettent des poêlées délicieuses. Quelques saveurs Fianesques : lors de la mise au vert chez Philippe dans une ambiance chaleureuse et studieuse (merci à lui !), les grandes lignes des actions à venir ont été dégagées : communale, climat, accès au foncier, etc. Bonne nouvelle : grâce à un vote positif au Conseil des droits de l'homme à Genève, les négociations autour de la Déclaration des droits des paysans continuent ! De plus, toutes les sections européennes de FIAN se sont réunies à Bruxelles pour coordonner leurs efforts vers une Europe respectant enfin le droit à l'alimentation, dans et hors les frontières. Sans parler d'une réunion au Népal en novembre pour définir le plan stratégique commun de FIAN international.

Allez, c'est beau l'automne, non ?

Jonathan, membre du Conseil d'Administration

Hallo zusammen!

Der Herbst, diese melancholische Jahreszeit ist förderlich für Bilanzen, aber auch für Zukunftsperspektiven ... Während die Blätter fallen, wachsen die Pilze und versprechen uns leckere Pfannengerichte. Einige Leckereien hat auch FIAN aufzuweisen: während eines Treffens bei Philippe in einer herzlichen und ideenreichen Atmosphäre (danke, Philippe), wurde die Hauptausrichtung der zu kommenden Aktionen definiert, auf kommunaler Ebene, klimabezogen, in Zusammenhang mit dem Zugang zu Land usw. Gute Nachrichten: Dank einer positiven Abstimmung beim Menschenrechtsrat in Genf gehen die Verhandlungen über die "Erklärung der Bauernrechte" in die nächste Runde! Darüber hinaus trafen sich alle europäischen FIAN-Sektionen in Brüssel, um ihre Bemühungen zu koordinieren hin zu einem Europa, das endlich das Recht auf Nahrung respektiert, innerhalb und außerhalb der Grenzen. Ganz zu schweigen von einem Treffen in Nepal im November, bei dem ein gemeinsamer Strategieplan für FIAN International FIAN entworfen wird.

Ach ja, schön ist der Herbst, oder?

Jonathan, Mitglied des Verwaltungsrates

Dag allen,

De herfst, dit melancholische seizoen dat uitermate geschikt is om de balans op te maken en vooruit te kijken... Terwijl de bladeren vallen groeien de champignons en kunnen we uitkijken naar een heerlijke maaltijd. Enkele Fianeske smaken: tijdens de jaarlijkse planning bij Philippe in een warme en productieve sfeer (bedankt Philippe!), werden de grote lijnen voor het komende jaar uitgetekend: gemeentes, klimaat, toegang tot grond enz. Goed nieuws: dankzij een positieve stemming bij de mensenrechtenraad van de VN, worden de onderhandelingen voor een verklaring voor de rechten van boer.inn.en verder gevoerd! De verschillende Europese FIAN secties zijn samen gekomen in Brussel om hun acties te coördineren en zo te komen tot een Europa dat eindelijk het recht op voedsel waarborgt, binnen en buiten zijn grenzen. Ten slotte, vindt er in november in Nepal een ontmoeting plaats om de gemeenschappelijke strategie van FIAN internationaal uit te werken. Allé, de herfst is toch prachtig, nee?

Jonathan, lid van de Raadbestuur

SOMMAIRE

Edito	> 1
La vie de FIAN	> 2
FIAN Actu	> 3
Les copains en action	> 5
FIAN Théma	> 6
Agenda	> 8

10e ÉDITION ANNIVERSAIRE DU WATCH

L'édition 2017 de l'Observatoire du Droit à l'alimentation et à la nutrition (le WATCH) est intitulée "Vaincre la crise alimentaire" et alerte sur le fait que la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 qui a porté à un milliard le nombre de personnes souffrant de la faim et a affaibli le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates de beaucoup d'autres, n'a jamais vraiment disparu.

En dix articles, avec dix images, elle illustre dix problèmes cruciaux de la crise multidisciplinaire en cours: du changement climatique aux règles commerciales mondiales injustes en passant par les méga-fusions de l'agro-industrie, le rôle des femmes dans la transformation des systèmes alimentaires et le droit à l'alimentation dans les situations d'urgence, cette édition met en lumière les complexités de la crise.

> A télécharger sur <http://www.fian.be/Vaincre-la-crise-alimentaire> ou envoyez un mail à fian@fian.be pour recevoir la version papier

La vie de FIAN

LES BRIGADES D'ACTIONS PAYSANNES: PREMIER BILAN

Depuis avril, FIAN coordonne avec l'ONG Quinoa un projet innovant de soutien au mouvement pour la souveraineté alimentaire: les Brigades d'actions paysannes (les BAP pour les intimes). Les BAP sont un réseau citoyen d'appui à l'agriculture paysanne qui vise à mobiliser des citoyens pour participer directement à des actions / chantiers participatifs en soutien aux paysan.ne.s. Après seulement 5 mois d'existence, nous voici plus de 300 brigadistes et 26 producteur.trices à être inscrits. Plus de 25 chantiers participatifs ont eu lieu réunissant chaque fois entre 1 ... et 18 brigadistes.

Les BAP, c'est un projet en construction et beaucoup de choses doivent encore être améliorées, mais la dynamique bat déjà son plein. 300 brigadistes, c'est autant de citoyens qui ont envie de se mobiliser partout sur le territoire pour répondre à l'urgence d'un changement de système alimentaire, résister, soutenir, sortir de l'inertie et avancer concrètement sans attendre que les solutions viennent d'en haut. Plusieurs chantiers sont encore prévus dans les prochaines semaines.

Si ce n'est pas encore fait, il est temps de s'inscrire sur www.brigadesactionspayannes.be. On compte donc sur vous !

DÉCLARATION DES DROITS DES PAYSANS: LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL EST PROLONGÉ

Vincent Delobel (éleveur caprin de Tournai) représentait le MAP et la FUGEA, aux côtés des délégués de La Via Campesina à Genève lors du Conseil des droits de l'Homme mi-septembre. Les Etats se sont positionnés sur la poursuite du travail entamé depuis 2012 à l'ONU pour adopter une Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Les votes « OUI » du Portugal et de la Suisse sont une belle satisfaction. Même si les autres Etats européens, dont la Belgique, se sont majoritairement abstenus. Cette nouvelle étape du processus, avec le renouvellement du mandat du groupe de travail peut sembler très procédurale mais témoigne des efforts de mobilisation accomplis ces dernières années auprès des décideurs politiques... et de ceux encore à venir !

> Plus d'infos: <http://www.fian.be/Declaration-des-Droits-des-Paysans-phase-finale-du-processus>



COP23: ACT NOW!

Le 21 septembre, à quelques semaines de la COP23, FIAN Belgium et Greenpeace Local Group Brussels organisaient un ciné-débat pour préparer la mobilisation climatique à venir. Après la projection en avant-première du film "Au-delà des lignes rouges", et une discussion avec Laure Kervyn, une des réalisatrices, nous avons échangé sur la mobilisation climatique en Belgique et les différentes actions et événements organisés dans le cadre de la COP23 à Bonn (du 6 au 17 novembre).

FIAN Belgium, avec plus de 15 organisations de la société civile et des citoyen.ne.s, lance un appel à actions pour la justice climatique à l'occasion de la COP23. Du 17 au 19 novembre: appel à mener des actions -petites ou grandes- de façon décentralisée. Agissez vous-même en fonction de vos moyens d'action : flashmob dans un lieu public, rassemblements devant des pouvoirs publics, actions directes, actions symboliques, artistiques ou humoristiques. Le samedi 18 novembre à 14h00 auront lieu trois mobilisation de masse, festive et conviviale sous forme de "masses critiques" dans 3 villes belges (en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles).

Aujourd'hui, les engagements des gouvernements du monde entier sont nettement insuffisantes. Ils nous placent sur la voie d'un réchauffement de 3,4 °C. La Belgique est très loin d'être un bon élève. Pour réaliser l'ambition de l'Accord de Paris - rester en dessous de 2°C de réchauffement et continuer les efforts pour ne pas dépasser les 1,5°C -, nous devons passer à l'action maintenant. Les choix que nous faisons aujourd'hui déterminent notre avenir ! En tant que citoyen.ne.s, nous devons prendre les choses en main : descendre dans la rue pour montrer que le climat est une priorité, pour exiger des engagements ambitieux, et le respect de ceux-ci. Sans cela, sans mobilisation sociale, il n'y aura pas de justice climatique.

FIAN Belgium sera évidemment mobilisé, avec les Brigades d'actions paysannes, pour rappeler que sans agriculture paysanne et sans souveraineté alimentaire, il n'y aura pas d'avenir climatique ! Envie de participer et/ou de t'impliquer dans l'organisation d'une action directe ? C'est le moment de s'inscrire sur <https://brigadesactionspaysannes.be>

> Plus d'infos sur fian.be et sur facebook



DERDE ONDERHANDELINGSSESSIE VOOR EEN BINDEND VERDRAG ROND BEDRIJVEN EN MENSENRECHTEN.

Van 23 tot 27 oktober 2017 wordt er binnen de mensenrechtenraad van de VN in Genève voor de derde keer onderhandeld over een internationaal bindend verdrag dat als doel heeft om binnen het internationale mensenrechtenkader, de activiteiten van transnationale ondernemingen en andere bedrijven te reguleren. Dit verdrag zal een belangrijke stap zijn in de strijd voor de verwezelijking van het recht op voedsel en de andere mensenrechten.

FIAN vindt samen met honderden gemeenschappen, bewegingen en organisaties van over de hele wereld, dat het tijd is dat er een einde komt aan de straffeloosheid van bedrijven. Door haar casework is FIAN maar al te vaak getuigen van schendingen tegen de mensenrechten, meer bepaald het recht op voedsel en andere sociale, economische en culturele rechten, ten gevolge van de activiteiten van multinationale bedrijven. Voorbeelden zijn landroof, vervuiling van essentiële natuurlijke rijkdommen, slechte arbeidsomstandigheden en geweld tegen de bevolking en mensenrechtenactivisten. Bovendien hebben de getroffen personen en gemeenschappen vaak geen toegang tot justitie of maakt het transnationale karakter van het bedrijf vervolging onmogelijk. Het gevolg is dat de bedrijven meestal vrijuit gaan terwijl een oplossing of schadevergoeding voor de getroffen personen en gemeenschappen uit blijft.

FIAN zal de onderhandelingen in Genève bijwonen en druk uitoefenen op België en de Europese Unie om op een constructieve en participatieve manier deel te nemen aan de onderhandelingsessie.

Du 23 au 27 octobre aura lieu à l'ONU à Genève, la 3e session de négociations sur un Traité contraignant qui a pour objectif de réguler les activités des entreprises transnationales dans le cadre du droit international des droits humains.

> Meer infos op/ Plus d'infos sur <http://www.fian.be/+Transnationales-et-droits-humains-+>

#StopCorporateAbuse

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

90 minutes

Film: Au-delà des lignes rouges

“Au delà des lignes rouges” retrace l'histoire d'un mouvement grandissant qui clame “ça suffit, jusqu'ici et pas plus loin!”, qui commet des actes de désobéissance civile et prend la transition vers un monde soutenable et plus juste entre ses mains. Nous avons organisé une projection en avant-première de ce film à Bruxelles, une projection est prévue le 19 octobre à Mons. Mais vous pouvez aussi nous contacter pour organiser une projection et nous vous prêterons le dvd et les affiches du film.

> Envoyez un mail à fian@fian.be

LES COPAINS EN ACTION

LE CETA ET L'AGRICULTURE

Corporate Europe Observatory et le collectif Stop TAFTA/CETA a publié un nouveau rapport: "L'impact macroéconomique du CETA et ses conséquences sur le climat, la santé, l'agriculture et l'emploi", qui met en évidence les conséquences dramatiques et irréversibles qu'engendre le CETA.

Selon le rapport, "presque toutes les normes européennes concernant la santé et l'alimentation sont potentiellement visées dans le cadre du CETA."

> A télécharger sur <https://corporateeurope.org/fr/international-trade/2017/09/nouveau-rapport-sur-les-cons-quences-qu-engendre-le-ceta>

LE PROCÈS DES ANIMAUX

Le 9 novembre, soyons nombreux devant le palais de justice de Bruxelles pour faire le procès du glyphosate (et de l'industrie des pesticides) et soutenir les activistes de l'EZLN (Ensemble Zoologique de Libération de la Nature).

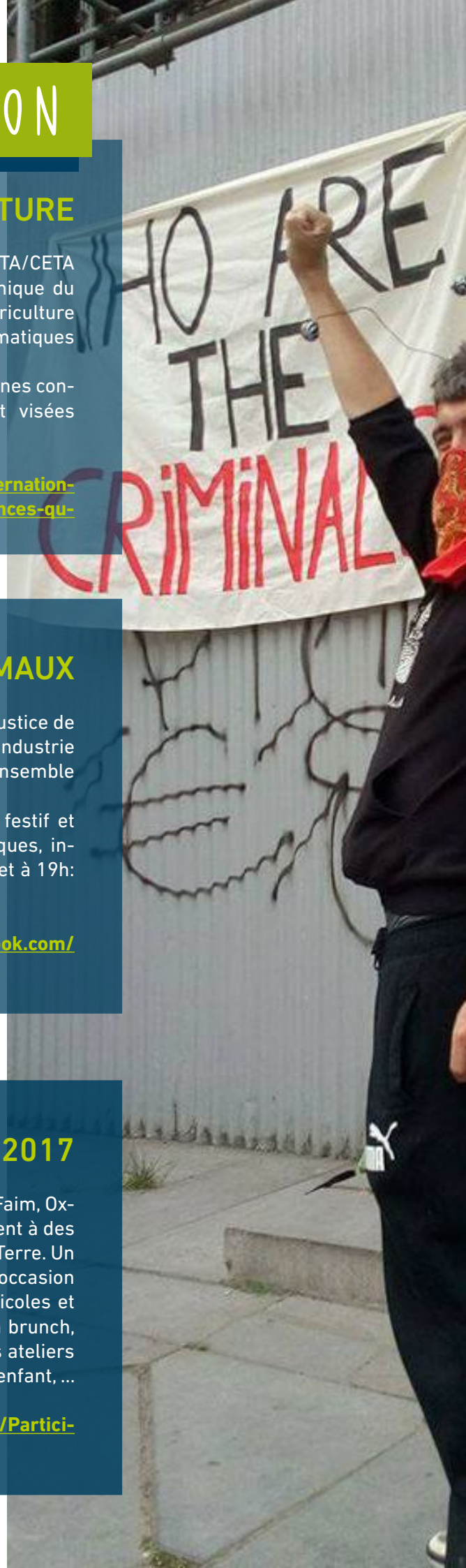
Au programme, de 12h30 à 14h: un rassemblement festif et revendicatif, prises de parole, des animations artistiques, inauguration d'une exposition sur les Monsanto-papiers et à 19h: soirée de soutien (concerts, repas,...)

> <http://ezln-zoologique.be/> ou <https://www.facebook.com/ezln.zoologique/>

FORUM DES ALTERNATIVES 2017

Le 15 octobre, Rencontre des Continents, Quinoa, SOS Faim, Oxfam organisent le Forum des alternatives et vous invitent à des débats passionnants, dans le cadre du Festival AlimenTerre. Un festival pour dénoncer les désordres alimentaires ! L'occasion de mettre des images et des mots sur les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux. Au programme du Forum : un brunch, des projections de films, des rencontres d'acteurs, des ateliers DIY, des découvertes d'initiatives concrètes, un espace enfant, ...

> Toutes les infos: <http://rencontredescontinents.be/Participez-au-Forum-des-Alternatives-2017.html>



PARTIE SERRÉE ENTRE L'AFSCA ET LES GAC AUTOUR DE LA NOTION DE SPHÈRE PRIVÉE

L'AFSCA¹ est l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire, une agence au cœur de la chaîne alimentaire dont la particularité est à la fois de rassurer le consommateur et de faire paniquer les producteurs. Le rôle de l'AFSCA est de garantir la « sécurité » des produits alimentaires, qui doivent respecter des critères et des normes précis pour être admis sur le marché. L'AFSCA procède par inspections spontanées, surgissant à l'improviste, parfois suite à un signalement, dans n'importe quel lieu utilisé dans le cadre de la « chaîne alimentaire » : production, transformation et stockage ou encore distribution.

Bien que l'agence soit plutôt discrète et mal-connue, les scandales alimentaires la mettent régulièrement à l'avant dans les médias. Le dernier exemple en date est la crise des œufs traités par le fameux « Fipronil », un produit biocide destiné à lutter contre le pou roux de la poule. Ce produit aurait été ajouté frauduleusement à d'autres produits biocides légaux, puis utilisé en masse dans certains poulaillers industriels intensifs. Des millions d'œuf ont été retirés du marché, des milliers consommés: cependant, le seuil de toxicité étant élevé, aucun malade n'a été recensé jusque-là². L'échelle est impressionnante, due à la concentration du système alimentaire en quelques acteurs clés, peu résilients : les œufs, produits en millions aux Pays-Bas et en Belgique, sont ensuite exportés vers les usines agro-industrielles des pays voisins (pâtisserie, pâtes...).

En 2016, l'agence a connu des déboires plus controversés en Wallonie, à propos d'une circulaire « relative à la vente de denrées alimentaires du producteur au consommateur, avec l'intervention d'un tiers pour l'organisation de la livraison »³ qui, derrière ce titre techniciste, vise en fait à réglementer les activités des Groupements d'Achats Collectifs ou Alimentaires (GAC - GAA), y compris les GASAP. Cet article propose de mieux cerner le rôle de l'AFSCA, au travers de cet épisode d'importance pour la consommation alternative en Belgique. Nous commençons par revenir sur la mobilisation des

groupes d'achat collectif, avant de se pencher brièvement sur le contenu de la circulaire et de la délimitation qui est fixé par la notion de « sphère privée ».

LA MOBILISATION ET LA POSITION DES GAC

Une brochure informative datant du 24 juin 2014 présente pour la première fois les « règles que doivent suivre les groupements d'achats ». Elle est actualisée en décembre 2015⁴. Par la suite, une première version de la circulaire proprement dite est émise le 26 août 2015, puis est légèrement revue le 3 novembre 2015. C'est en mai 2016 qu'un événement attire l'attention : l'AFSCA effectue une visite surprise dans un groupement d'achat liégeois. Une première dans l'histoire de la consommation en Belgique. L'affaire est mal perçue; la circulaire prend la lumière; la mobilisation commence.

Le 23 mai 2016 se déroule une réunion importante des GAC et du Réseau de Consommateurs Responsables (RCR) à laquelle d'autres organisations actives dans les circuits courts sont conviées. On y apprend que la circulaire s'inscrit dans ce fameux sillon hygiéniste creusé par l'AFSCA depuis des années. Cette fois, les groupements d'achat sont visés, qui ne pourraient plus rester hors-la-loi : l'AFSCA estime qu'il faut fixer des règles. La polémique enfle au sein des réunions de concertation avec l'AFSCA, mais aussi suite à l'interpellation par une élue Ecolo du Ministre de tutelle de l'agence, qui était alors Willy Borsus («*Qu'est-ce que c'est que ce pays qui veut autoriser le Round-Up et interdire la tarte au riz ?*»⁵), suivi par un rassemblement à Liège, l'occasion de porter « un toast frondeur » avec des fromages découpés, des tartes au riz « de la treizième heure » et un gâteau d'anniversaire « fait maison »⁶. Un répertoire d'action varié.

Le message porté par les GAC est que les consommateurs n'ont pas besoin de l'AFSCA pour garantir la qualité de leurs produits. Cela relève de la sphère privée du consommateur, et ne concerne pas la chaîne alimentaire : « *Nous ne sommes pas des intermédiaires entre producteur et consommateur. Chez nous, c'est collectif, tout le monde participe pour aller chercher les produits puis les redistribuer. C'est comme une grande famille. Pas question qu'on entre chez vous tout contrôler quand vous cuisez vos steaks, c'est la même chose pour nous. C'est une violation de domicile. Si l'AFSCA commence à venir nous imposer toutes sortes de règles comme des sols* ».

4 www.afsca.be/publicationsthematiques/documents/2014-06-24_Groepsaankoop_Fr_V2_2015-12-15.pdf

5 http://www.lavenir.net/cnt/dmf20160610_00839325/le-coup-de-gueule-de-muriel-gerkens-on-veut-autoriser-le-round-up-et-interdire-la-tarte-au-riz

6 http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161116_00915617

1 L'AFSCA a été créé par une loi du 4 février 2000, à la suite de la crise alimentaire majeure qu'a été la dioxine. Elle centralise les organismes jusque-là responsables de la sécurité des aliments, liant agriculture et santé. http://www.afsca.be/publicationsthematiques/documents/2007-01_PresGenAfscaV6_fr.pdf Cette crise de la dioxine a aussi provoqué une réaction de l'Union européenne. Le Règlement 178/2002 précise que l'opérateur est responsable de la qualité des aliments. A sa suite, le paquet hygiène (dont le Règlement 853/2004) détaille les normes européennes qui s'appliquent en la matière.

2 D'après l'AFSCA, « tous les résultats obtenus indiquent qu'il n'y a pas de danger pour la santé publique » : <http://www.afsca.be/communiqués-de-presse/2017/2017-08-15b.asp>; on se reportera à la presse générale pour en savoir plus

3 AFSCA, Circulaire PCCB/S3/EME/1310092 du 08 septembre 2016 relative à la vente de denrées alimentaires du producteur au consommateur, avec l'intervention d'un tiers pour l'organisation de la livraison

carrelés etc., la plupart des GAA devront tout arrêter»⁷. En revanche, pour Jean-Sébastien Walhin, porte-parole de l'AFS-CA, un groupe qui se réunit pour distribuer de la nourriture à des consommateurs lambda entre dans la notion de sphère publique⁸.

Tout l'enjeu de l'affaire concerne en définitive cette fameuse « sphère privée », puisqu'elle limite *in concreto* le champ de compétence et l'action de l'AFSCA, créant une séparation entre ce qui est à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne alimentaire. Les GAC veulent rester au dehors, alors que la circulaire initiale faisait d'eux un maillon de la chaîne. Il s'agit avant tout d'interprétation, de dialogue et de rapport de force, car les contours de la notion de sphère privée, malgré son importance, ne sont pas juridiquement définis de manière claire⁹. Finalement, il a été convenu que les GAC ne sont que marginalement concernés par les règlements de l'AFSCA et qu'ils en sont spécifiquement exemptés par un Arrêté royal (qui n'a pas encore été adopté définitivement, mais dont une version provisoire circule).

LA CIRCULAIRE DE L'AFSCA

Une circulaire est un texte normatif adopté par l'AFSCA qui vise à interpréter ses missions, lesquelles sont définies par le législateur¹⁰. L'objectif de la circulaire est de réglementer «le transfert des denrées alimentaires qui ne se fait pas directement entre le producteur et le consommateur», c'est-à-dire les cas où les denrées passent entre les mains d'un tiers. Dans notre cas, il s'agit de savoir si les GAC sont considérés comme des tiers, et s'ils doivent, à ce titre, s'enregistrer auprès de l'AFSCA et respecter les normes réglementaires qui s'appliquent à tous les acteurs de la chaîne alimentaire ; ou bien, s'ils sont considérés comme des consommateurs, auquel cas les normes réglementaires ne trouvent pas à s'appliquer.

Pour rappel, le fonctionnement des GAC est le suivant. Commande est passée chez un producteur, réceptionnée chez l'un des membres (ou bien vont les chercher) où a lieu le partage. Opérations potentiellement risquées d'après l'AFSCA... Comment assurer la sécurité dans de telles situations ? Qui est responsable en cas d'indigestion alimentaire et qui donc doit suivre les règles d'hygiène sanitaire ? Et quelles sont les règles à suivre ? Des questions qui hérissent les poils de ces consommateurs qui s'appliquent pour eux-mêmes des règles d'hygiène familiales en toute autonomie.

La nouvelle circulaire tente de clarifier cela. Principalement, elle sépare les activités qui doivent être déclarées, et donc respecter l'arsenal juridico-sanitaire¹¹, et celles qui en sont

exemptés: «le tiers doit déclarer son activité auprès de l'AFS-CA *sauf* s'il agit sans but lucratif et qu'il n'y a pas de préparation ou transformation des denrées alimentaires»¹². Ainsi, tant que le GAC ne gagne pas d'argent, ni ne fait plus que de partager les achats («sans créer de modification importante des produits», c'est-à-dire que la découpe de viande et de fromage est notamment autorisée, et que la cuisson est interdite), aucun enregistrement n'est exigé. Dans le cas contraire, «les intéressés endossent la responsabilité des produits dès l'instant où ils les ont réceptionnés».

Toutefois, les GAC ne sont pas exemptés de toutes actions et ne sont plus ignorés par l'agence: «C'est aux tiers concernés de démontrer qu'ils satisfont aux conditions pour ne pas devoir déclarer leur activité à l'AFSCA et qu'ils ne sont donc pas considérés comme des entreprises de la chaîne alimentaire». Ils existent, doivent savoir rester discret, et en même temps doivent pouvoir rendre des comptes.

Comment, dès lors, démontrer que le GAC n'est pas un opérateur de la chaîne alimentaire ? Cela pourrait paraître simple au premier abord : les GAC sont les consommateurs finaux, et leur responsabilité est celle de n'importe quel consommateur. Toutefois, d'après la circulaire, «la principale manière de le prouver est de souscrire par écrit à des accords relatifs aux aspects financiers et organisationnels ainsi qu'aux responsabilités respectives»¹³. Il s'agit de mettre par écrit (ou de clarifier à l'oral) qui est responsable de la qualité des produits, à partir de quel moment, et qui est propriétaire de quoi. Ces informations doivent être accessibles et connus, tant par le producteur que par les consommateurs.

En outre, la circulaire précise que «ces accords doivent pouvoir être présentés lors du transport ainsi que sur place, au point d'enlèvement». Dès lors, on ne peut exclure qu'un inspecteur de l'AFSCA puisse passer pour vérifier que le non-opérateur ne soit pas, en réalité, un opérateur malhonnête. La visite est possible en cas de plainte d'un consommateur du GAC, mais aussi sur base de la suspicion d'un tiers. Cette procédure est la même que celle qui s'applique à un particulier qui aurait intoxiqué un invité, lequel porterait alors plainte. Finalement, les GAC deviennent un sujet indirect des normes de l'AFSCA. Un sujet aux faibles responsabilités; mais un sujet quand même.

En conclusion, la logique sous-tendant l'action de l'AFS-CA est la suivante. Le consommateur doit pouvoir se fier à n'importe quel produit alimentaire disponible sur le marché. Sur lui repose ensuite le choix des produits, et de ceux qui sont «bons» pour lui. Que ces produits soient sains, locaux, ou bien de la malbouffe, en encore qu'ils soient «adéquats» tant nutritionnellement que culturellement comme l'exige le droit à l'alimentation, cela ne concerne pas l'agence. Cette approche techniciste l'empêche de se positionner sur les questions de santé au sens large de bien-être (définition de l'OMS). Pourtant, les problèmes liés à l'alimentation, dont l'obésité, sont en hausse. Il conviendrait pourtant d'essayer de faire en sorte que le panier alimentaire moyen du belge soit adéquat et suffisant; bref, qu'il soit conforme au droit à l'alimentation. Autant dire qu'on n'y est pas encore.

Jonathan Peuch

A noter: le RCR présentera un document didactique sur ce nouvel arrêté royal lors de la journée InterGAA le 5 novembre (Namur). Plus d'infos sur ce sujet: <http://www.asblrcr.be>

7 Témoignage de Luce Minet, membre d'un GAA, à la RTBF : https://www.rtb.be/info/regions/detail_liege-54-groupements-d-achats-alimentaires-contre-l-afsca?id=9456394

8 https://www.rtb.be/info/societe/detail_toujours-des-desaccords-entre-l-afsca-et-les-groupes-d-achats-communs?id=9409646

9 Tout récemment, une école bruxelloise avait cru comprendre que la consommation de gâteaux faits maison dans ces locaux n'était pas autorisée. Ce qui a été démenti par l'AFSCA ; mais qui souligne le flou juridique de cette notion pourtant centrale dans la délimitation du champ de compétence de l'agence. <http://www.afsca.be/communiquésdepresse/2017/2017-09-18.asp>

10 Pour connaître précisément ces missions, on se reportera à la Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ; ainsi qu'à l'Arrêté royal du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.

11 On en trouvera un échantillon sur cette page du site internet de l'agence : <http://www.afsca.be/denreesalimentaires/>

12 Circulaire modifiée, point 5.

13 Circulaire modifiée, point 7.

/10

Vendredi 13 octobre

Supermaculture: spectacle forum sur la transition agro-écologique au centre culturel de Jette

Samedi 14 octobre de 13h30 à 22h

8h contre les Grands Projets Nuisibles et Imposés, à la salle Lumen

Samedi 14 octobre

Journée de réflexion "Agroécologie et économie: le diktat de l'économie actuelle" (infos sur fian.be)

Du dimanche 15 octobre au jeudi 30 novembre

Festival Alimententerre

Dimanche 15 octobre

Forum des alternatives au festival Alimententerre

Lundi 16 octobre

Journée mondiale de l'alimentation

Mardi 17 octobre à 18h

"On a une trop bonne idée", organisé dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère

Du jeudi 19 octobre au samedi 28 octobre

Festival des libertés

Samedi 21 et dimanche 22 octobre

Formation Think and Do it Yourself (Quinoa et Agir pour la paix)

Du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre

3e session sur le Traité contraignant à Genève

/11

Du lundi 6 novembre au vendredi 17 novembre

COP23 à Bonn (Allemagne)

Jeudi 9 novembre à 12h30

Procès des animaux: EZLN VS Monsanto & Co

Du vendredi 17 au dimanche 19 novembre

Journées d'actions pour la justice climatique

Samedi 18 novembre à 14h

3 mobilisations de masse, festive et conviviale pour la justice climatique (dans 3 villes différentes)



Avec le soutien de :



This publication has been produced with the assistance of the European Union. The contents of this publication are the sole responsibility of FIAN Belgium and can in no way be taken to reflect the views of the European Union.

Périodique bimestriel | P302397 | Dépôt Ixelles - Flagey | Ne paraît pas en juillet et août
Maandelijkse uitgave | P302397 | Deponering Elsen - Flagey | Verschijnt niet in juli en augustus
Zweimonatliche Zeitschrift | P302397 | Aufgabepostamt Ixelles - Flagey | Erscheint nicht im Juli und August

Éditeurs responsables :
Philippe Kroff, Johan Verhoeven, Louise Donnet

Ont participé à ce numéro:
Jonathan Peuch, Astrid Bouchedor, Johan Verhoeven, Hanne Flachet, Louise Donnet

 Fian Belgium
 @FIANbelgium
 FIANbelgium
 FIAN Belgium

FIAN Belgium
Rue van Elewyck, 35
1050 Bruxelles

www.fian.be
fian@fian.be

+32 2 640 84 17